



CHARTRE d'utilisation du FABLAB dans la médiathèque La Clairière



Article 1 : Un fablab est un espace où l'utilisateur gagne en autonomie : il apprend, fabrique et partage.

Nous ne concurrençons aucune entreprise. L'utilisateur prototype, crée lui-même. Le fabmanager n'a aucune obligation à accompagner les usagers. Nous allons à l'encontre de la philosophie consummatrice du « Je veux, tout de suite ». Les attitudes pressantes peuvent être une raison d'exclusion.

Article 2 : En rentrant dans ce local votre responsabilité est engagée. L'équipement peut blesser l'utilisateur et le fablab ne pourra être tenu responsable.

Article 3 : Le lieu est accessible à toute personne apportant sa propre carte de médiathèque, cependant :

- Avant 10 ans, aucune utilisation possible des machines. Soyons vigilants à ce que ces enfants ne touchent rien sans accord du Fabmanager.
- Entre 10 et 15 ans, les enfants doivent impérativement être encadrés d'un adulte et ne peuvent donc pas être laissés seuls dans le local.
- Dès 15 ans, l'adolescent peut venir seul en OpenLab mais, comme tout usager, venir dans le local du fablab l'engage à respecter la charte.

Article 4 : En arrivant dans le local, il est conseillé de présenter votre carte de médiathèque. Elle pourra vous être demandée.

Article 5 : Les usagers s'engagent à favoriser l'accès aux personnes en situations de handicap. Exemples : ne pas laisser trainer ses affaires aux sols, prendre le temps d'expliquer, ajuster les hauteurs d'accès, ...l'accessibilité est aussi une affaire de bon sens et tous les usagers doivent y participer !

Article 6 : Sont interdits dans le local :

- la consommation de chewing-gum et cigarettes y compris électroniques.
- le non-respect des autres usagers (verbal, physique ou suggéré) et le non-respect de leurs affaires et projets.
- le non-respect des consignes de sécurité, des protocoles sanitaires et des règles collectives en vigueur.

Article 7 : Nous mettons à disposition du matériel, il est la propriété de Fougères Agglomération et il est nécessaire d'en prendre soin. Toute dégradation doit être signalée immédiatement au fabmanager. En cas de vol des poursuites seront engagées.

Article 8 : Des règles d'utilisation du matériel sont affichées. Le matériel reste accessible en autonomie avec les tutoriels trouvables en ligne ou sur place.

Article 9 : L'accès peut vous être refusé à l'expertise du fabmanager, notamment s'il juge un manque de sécurité ou de respect des règles de courtoisie. Le fabmanager n'aura aucune justification à apporter quelque soit les remarques faites par des usagers.

Article 10 : En cas de doute, je demande toujours l'avis au fabmanager qui est seul responsable du local. Il est libre de modifier les règles et les horaires.